

Service d'Aides à Domicile

Responsable : Corinne Buchli

Afin de faciliter le quotidien, il est en charge l'entretien de l'intérieur ainsi

possible de faire appel aux aides à domicile qui que les tâches de la vie courante.

prennent

Afin de bénéficier du service, la constitution d'un dossier administratif fourni par les caisses de retraite est nécessaire. Pour cela, se renseigner auprès du secrétariat du Centre Social.

Ce service prestataire s'adresse uniquement aux personnes âgées de plus de 60 ans et à celles de moins de 60 ans dans le cadre d'une prise en charge ponctuelle par la Mutuelle.

L'association bénéficie d'un agrément de qualité. L'aide à domicile est présente pour soulager et aider la personne et pas forcément « faire à sa place »

Elle doit pouvoir anticiper, proposer de l'aide en fonction des besoins et même alerter le corps médical si nécessaire. Elle a un rôle important à jouer. En rentrant dans le domicile de la personne, elle rentre alors dans son intimité.

Il est donc indispensable qu'une relation de confiance s'établisse avec un respect mutuel et beaucoup de discrétion. La participation horaire varie en fonction des ressources et de la prise en charge par la caisse de retraite principale ou par l'APA.

Des rencontres tous les 4 mois ont lieu avec le personnel pour échanger sur le fonctionnement